

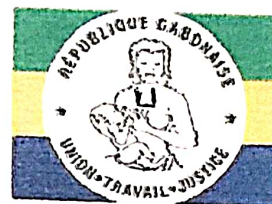
MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL,
DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE LA
REGLEMENTATION

N° 0217 -----MEFPTFP/SG/DGTMOE/DTR



COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Porte-parole du Gouvernement, informe les employeurs et les travailleurs ainsi que toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n°00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République Gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du **04 avril** et du **05 avril 2021**, marquant respectivement **Pâques** et **lundi de Pâques**, sont déclarées **fériées**, **chômées** et **payées** sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Libreville, le **29 MARS 2021**

Le Ministre


Madeleine E. BERRE
MINISTRE